



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise**

Secrétariat général

Dossier suivi par :
Patrick FONTAINE

Réf. :
PF/NB/N° 184 - 2017-2018

Tél. : 03.44.06.45.26
Fax : 03.44.48.67.25
Mèl : jen60.beauvais1@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Beauvais, le 10 janvier 2018

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale de l'Oise

A

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
(pour attribution)

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation nationale
(pour information)

Objet : Elaboration du projet d'école 2018-2021

Références :

- Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Décret n°2013-682 du 24 juillet 2013 (J.O. du 28/07/2013) École primaire et collège cycles d'enseignement
- Circulaire n°90-039 du 15 février 1990 relative au projet d'école
- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture (BOEN spécial du 26 novembre 2015)
- Programme d'enseignement de l'école maternelle BOEN spécial n°2 du 26 mars 2015
- Programme d'enseignement de l'école élémentaire et du collège (arrêté du 9-11-2015 - J.O. du 24-11-2015)
- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013)

Vous allez engager le travail d'élaboration du nouveau projet d'école.

Je souhaite dans cette note vous en rappeler les enjeux et vous présenter les différents éléments méthodologiques qui devront être mobilisés.

I) - Les enjeux

Le projet d'école 2018-2021 a pour objet de traduire les priorités nationales, académiques et départementales au niveau de chaque école. Pour les écoles de l'Éducation prioritaire, il devra être en cohérence avec le projet de réseau élaboré à partir du référentiel de l'Éducation prioritaire.

Les équipes veilleront à garantir la continuité du pilotage entre les différents niveaux d'enseignement afin d'assurer la cohérence des enseignements et des projets.

Centré sur les élèves, ce projet s'envisagera comme un levier d'amélioration de leurs compétences et de leurs connaissances. Les équipes devront donc établir un constat des besoins essentiels, en procédant à une analyse au regard du contexte de l'école puis en développant des objectifs éducatifs et pédagogiques visant la réussite de tous.

Le projet d'école relève donc d'une réflexion collégiale. Il apporte des réponses précises, argumentées et assumées par tous aux priorités dégagées lors de l'analyse des besoins, en respectant les ressources et moyens dont dispose l'école. Son efficacité ne pourra être garantie que par l'implication de chacun dans son élaboration, sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

Au terme de chaque année, un bilan de la mise en œuvre du projet d'école sera réalisé et présenté au dernier conseil d'école. Un avenant, avec un plan prévisionnel d'actions, sera rédigé à la rentrée suivante pour une présentation au premier conseil d'école.

II) - Les éléments méthodologiques

Le choix d'indicateurs permettra de définir les différents axes du projet dans le respect des spécificités du contexte de l'école. Quelques objectifs opérationnels seront arrêtés, formant autant de repères pour l'ensemble de la communauté éducative.

L'adhésion de chaque enseignant aux priorités, actions et stratégies définies, est indispensable pour assurer la viabilité du projet d'école. Dans le respect des pratiques pédagogiques, le projet d'école permettra à l'équipe de se mobiliser.

1) - Le bilan du précédent projet

L'étape du bilan doit nécessairement se caractériser par de nombreux échanges et débats au sein de l'équipe. Il vous appartiendra de veiller à créer les meilleures conditions possibles d'échange dans le cadre de l'animation de l'équipe.

Pour vous aider dans la réalisation de ce bilan, étape de réflexion indispensable pour la réalisation du futur projet d'école, un outil d'aide structurant vous est proposé en annexe 2 et 2 bis. Il devrait vous permettre de faire émerger 2 à 4 nouveaux axes prioritaires de travail.

2) - La préparation du projet 2018-2021

La réflexion est à mener en équipe dans le cadre du conseil des maîtres. Au-delà de ce temps, 6 heures sur les 18 heures de formation de proximité seront consacrées, cette année, à la préparation et à l'élaboration du projet d'école ainsi que les deux demi-journées (dites de "prérentrée") prévues dans l'arrêté du 16/04/15 fixant le calendrier scolaire de l'année 2017-2018. Ce travail, au regard de la réflexion à mener sur les objectifs pédagogiques à atteindre et sur les démarches à choisir, relève effectivement de la formation. Cette réflexion portera au final sur :

- l'identification et l'analyse des réussites des élèves
- l'identification et l'analyse des besoins des élèves

- l'identification et l'analyse des pratiques professionnelles et des dispositifs nécessitant des ajustements pour répondre plus efficacement à ces besoins

La confrontation entre l'état actuel et l'état terminal espéré conduira à envisager une stratégie qui se concrétisera par la mise en place d'actions pédagogiques spécifiques ou des dispositifs particuliers.

3) - L'élaboration du projet d'école 2018-2021

Le projet d'école est un outil au service des élèves qui vise à faciliter les apprentissages de chacun d'entre eux. Sa durée est de trois à quatre années scolaires, quelle que soit la mobilité des enseignants. Par la suite, les modifications ne pourront donc y être faites qu'à la marge.

Afin de gagner en lisibilité et pour favoriser l'appropriation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture - le projet d'école étant aussi un outil de communication à destination des partenaires et des familles - les différents axes de travail devront être explicitement reliés à des compétences à atteindre.

Pour les modules d'apprentissage de chacun des axes, il s'agira de se référer aux indicateurs identifiés lors de la préparation du projet. Les objectifs visés seront précisés. Un plan d'actions et des bilans d'étapes seront spécifiés. Les critères d'évaluation finale seront déterminés.

Si le choix des axes de travail généraux relève bien entendu de l'analyse menée par l'équipe pédagogique, j'attire cependant votre attention sur l'importance de réfléchir plus particulièrement à la qualité du climat scolaire tant on sait aujourd'hui combien il est, au-delà de la nécessité de mettre en œuvre une école bienveillante, un facteur de réussite clé pour les élèves.

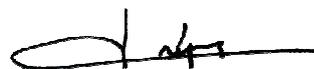
Les équipes qui s'engageraient dans une réflexion sur le sujet trouveront en annexe plusieurs éléments pour les y aider.

Les équipes de circonscription restent à votre disposition pour vous accompagner dans la conceptualisation de ce travail et pour vous apporter les ressources pédagogiques dont vous auriez besoin.

4) - La transmission du projet d'école

Les projets d'école devront être retournés aux Inspecteurs de circonscription pour le 15 avril 2018. Ceux-ci procèderont à leur relecture et pourront échanger avec vous pour d'éventuelles régulations avant présentation au conseil d'école pour adoption. Après cette présentation au conseil d'école, les IEN valideront définitivement le projet d'école.

Je vous remercie pour votre engagement au service de votre école et des progrès des élèves.



Jacky CRÉPIN

N.B. : les éléments présentant la mise en œuvre des parcours éducatifs de santé, artistique et culturel et citoyen seront joints au projet d'école.

Liste des pièces jointes :

- annexe 1 : trame d'élaboration et de rédaction du projet d'école
- annexe 1 bis : mise en forme possible du projet d'école
- annexe 2 : précisions et commentaires concernant l'outil d'aide à l'évaluation des effets des actions du projet d'école 2013-2017
- annexe 2 bis : outil d'aide à l'évaluation des effets des actions du projet d'école 2013-2017
- annexe 3 : aide à l'évaluation de la situation
- annexe 4 : fiche action
- annexe 4 bis : exemple d'une fiche action
- annexe 5 : document d'appui pour l'évaluation du climat scolaire
- annexe 6 : bibliographie "agir sur le climat scolaire" (groupe départemental "climat scolaire")
- annexe 7 : éléments de réflexion pour un axe "éducation à l'égalité filles-garçons" (groupe départemental "égalité filles-garçons")